



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 56383

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions dans lesquelles sont actuellement dispensés les enseignements de langues vivantes. Au collège, la gestion locale se traduit très souvent par une diminution de l'horaire hebdomadaire, source de disparités d'un établissement à un autre, voire d'une classe à une autre. Au lycée, les nouvelles quotités horaires attribuées sont insuffisantes pour permettre de dispenser un enseignement de nature à faire progresser les élèves. En classe de première (scientifique, économique et sociale et même littéraire) il apparaît que, pour la langue vivante 2, les élèves n'ont souvent qu'une heure de cours par semaine en classe entière, et une heure en classe dédoublée. Ces aménagements en vigueur depuis la rentrée 2000 sont de nature à provoquer un éclatement des activités ne permettant plus d'élaborer et d'assurer un enseignement de langues vivantes efficace. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'effectuer une évaluation portant sur les effets de ces réaménagements horaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56383

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 234